

Recommandations... (suite de la p. 2)

imposé pour les habitations à but non lucratif est souvent de 15 p. cent inférieur à celui imposé pour les logements ordinaires, dont les coûts réels de construction sont pourtant moins élevés. Certaines méthodes comptables embrouillent la question de l'habitation "adaptée" en n'établissant aucune distinction entre les logements pour personnes âgées et les logements pour personnes handicapées, dont les besoins sont pourtant bien différents. Au Canada, on ne compte actuellement que 400 logements occupés par des personnes handicapées, et pourvus de services de soutien.

Que le Code national du bâtiment soit révisé en consultation avec les personnes handicapées et les organismes qui les représentent de manière à y inclure des normes complètes d'accessibilité pour les personnes handicapées et notamment les handicapés auditifs et visuels.

Dans la plupart des immeubles, les systèmes de communication et d'alarme pour incendies ne sont pas adaptés aux besoins des handicapés auditifs. Pour leur part, les handicapés visuels ont beaucoup de difficulté à utiliser les ascenseurs dans la plupart des immeubles, car il n'y a pas de chiffres en relief leur permettant de savoir sur quel bouton appuyer, ni de signal leur permettant de savoir quand descendre.

Campagnes de promotion

Que le gouvernement fédéral demande aux ministères et organismes compétents de lancer des campagnes de promotion dans les domaines de l'emploi, des transports, du logement et de l'accès aux immeubles pour sensibiliser l'opinion publique et pour favoriser une attitude positive.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Les personnes handicapées ne pourront faire des progrès que si deux attitudes sont modifiées, soit l'attitude qu'ils ont vis-à-vis d'eux-mêmes et l'attitude des Canadiens non handicapés à leur égard. L'amélioration des services à l'intention des personnes handicapées dépend d'une sensibilisation générale du public au fait que les personnes handicapées peuvent fonctionner de façon autonome dans la société.

Le plus souvent, l'attitude adoptée à l'égard des personnes handicapées s'inspire de la charité. Grâce à cette forme de "charité" les personnes handicapées ont pu recevoir traitements et soins, mais elle a renforcé les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'être considérées comme des citoyens égaux.

"Traitement égal", voilà la solution au problème d'attitude du public à l'égard des personnes handicapées. Il faut montrer aux autres Canadiens que les personnes handicapées sont en mesure d'exécuter la plupart des activités quotidiennes relatives à l'emploi, aux transports, et autres.

Rôle de chef de file

Que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle de chef de file dans l'organisation de l'Année internationale des personnes handicapées auprès des Nations Unies et de ses agences, notamment dans l'élaboration d'un plan d'action à long terme qui ferait suite à cette Année.

Le Canada a déjà beaucoup fait pour la préparation de cette Année internationale. En juillet 1980, il a accueilli le Congrès mondial de Réhabilitation International, tenu à Winnipeg. Par ailleurs, des représentants canadiens ont siégé l'an dernier au comité consultatif des Nations Unies sur l'Année internationale des personnes handicapées et ont participé à d'autres activités relatives à cette Année.

Le comité consultatif des Nations Unies déposera au cours de 1981 un rapport complet sur la situation mondiale des personnes handicapées. Ce rapport entraînera l'adoption d'un plan d'action à long terme par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982. Le gouvernement fédéral devrait renforcer le rôle de premier plan qu'il a joué jusqu'ici en ce domaine pour s'assurer que l'on tienne compte de tout l'acquis canadien dans l'élaboration et la mise en application d'un plan à long terme visant à prévenir l'invalidité ou à améliorer les conditions des personnes handicapées dans les pays en voie de développement.

Nouvelles brèves

L'entreprise Allis Chalmers, située à Lachine (Québec), construira deux broyeurs qui traiteront 15 000 tonnes de minerai de cuivre par jour à la mine de Yongping, dans la province de Jiangxi, en Chine. Une entente de financement de \$6,8 millions a été conclue à cet effet entre la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et la Banque de Chine. Elle représente le premier contrat effectué aux termes de la ligne de crédit de \$2 milliards signée en août 1979 par les deux institutions.

La Langue et le revenu du travail à Montréal, ouvrage publié par le Conseil économique du Canada, est actuellement disponible au Centre d'édition du gouvernement canadien, Approvisionnements et Services, Hull (Québec), Canada K1A 0S9.

La production de café torréfié des fabricants canadiens s'est établie à 55 787 tonnes en 1980, soit une diminution de 6,6 p. cent par rapport à 1979. Les stocks de café torréfié à la fin de 1980 qui se chiffraient à 1 394 tonnes étaient également en baisse par rapport à l'année précédente. La production de thé en sachets a été de 16 428 tonnes l'année dernière, soit une diminution de 2,3 p. cent par rapport à 1979. Les stocks de fin d'année de thé en sachets étaient de 1 690 tonnes métriques, reflétant ainsi un fléchissement de 8 p. cent par rapport à la fin de 1979.

Les activités, dans le Nord canadien, de plus de 40 ministères et organismes gouvernementaux font l'objet de deux rapports publiés récemment sous les titres suivants: *Les Activités du gouvernement dans le Nord, 1979-1980*, et *Le Programme annuel des dépenses dans le Nord, 1980-1981*. Ces deux documents sont diffusés gratuitement par le Comité consultatif de la mise en valeur du Nord.

Deux hommes d'affaires de Montréal ont lancé une chaîne de "croissanteries" qui concurrencera le roi de la restauration rapide, le hamburger. Sept restaurants ont déjà ouvert leurs portes et sept autres seront en exploitation au Québec d'ici le mois de juin. Les promoteurs espèrent produire 100 000 croissants par jour. Ils prévoient s'attaquer, éventuellement, au marché américain. La "croissanterie" se situe à mi-chemin entre la pâtisserie traditionnelle et le restaurant minute. (*Le Devoir.*)